



Communiqué – 28 octobre 2015

**Transport public urbain : l'UTP et cinq organisations syndicales signent un accord ambitieux en matière de formation professionnelle.**

**L'UTP et cinq organisations syndicales représentatives du transport public urbain : CFE-CGC, CFTC, FO, SNTU-CFDT et UNSA signent un nouvel accord dans le domaine de la formation professionnelle.**

Après dix mois de négociations, l'UTP, qui représente les entreprises de transport urbain, et cinq des six syndicats représentatifs du secteur : CFE-CGC, CFTC, FO, SNTU-CFDT et UNSA signent un nouvel accord sur la formation professionnelle.

L'accord de branche en vigueur depuis janvier 2010 devait, en effet, être révisé pour tenir compte de la réforme du régime de la formation professionnelle inscrite dans la loi du 5 mars 2014.

Le nouvel accord établit les priorités du secteur dans le domaine de la formation professionnelle. Il comporte notamment des dispositions, qui mettent en œuvre le compte personnel de formation et le nouvel entretien professionnel, ce dernier apportant un certain nombre de garanties aux salariés.

Cet accord confirme également l'obligation des entreprises du secteur à verser 0,3 % de leur masse salariale afin de financer, pour leurs salariés, des formations liées à la gestion des situations conflictuelles et à la sécurité des personnes et des biens.

Le texte signé par l'UTP et cinq organisations syndicales représentatives du transport public urbain : CFE-CGC, CFTC, FO, SNTU-CFDT et UNSA témoigne de leur profond attachement à l'apprentissage et à la professionnalisation. Il prévoit ainsi une nette revalorisation des rémunérations des apprentis et des personnes en contrat de professionnalisation. Leurs salaires se positionnent bien au-dessus des minimums légaux. Les entreprises accorderont également des priorités à l'embauche aux apprentis et personnes en contrat de professionnalisation.

Par la mise en place de ce nouveau texte relatif à la formation professionnelle, l'UTP et les organisations syndicales signataires confirment leur préoccupation constante en faveur de l'emploi. Dans l'accord sur le pacte de responsabilité du 12 novembre 2014, ils s'étaient déjà engagés à développer le recours à l'alternance, se fixant pour objectif de recruter 380 alternants chaque année d'ici à 2017.

**Contacts UTP**

- Claude Faucher, Délégué général : 01 48 74 73 67
- Benoit Juery, Directeur des Affaires sociales : 01 48 74 78 28
- Dominique Fèvre, Directrice, Valorisation et Communication : 01 48 74 73 46

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public, les entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) et les gestionnaires d'infrastructure en France. Elle représente la profession et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes. L'UTP représente plus de 160 entreprises de transport urbain réparties sur le territoire français. Depuis janvier 2013, l'UTP accueille également des gestionnaires d'infrastructure (Eurotunnel, SNCF Réseau) et incarne l'unité de la branche ferroviaire.  
<http://www.utp.fr>

17, rue d'Anjou - 75008 Paris  
tél : +33 (0)1 48 74 73 70 - e-mail : [communication@utp.fr](mailto:communication@utp.fr)  
**[www.utp.fr](http://www.utp.fr)**

